

c. 713-27 PF/ba

le 6 novembre 1973

Note au Chef du DépartementPossibilités d'aide au Proche-Orient

Conformément au mandat reçu du Conseil fédéral, le 31 octobre, le soussigné s'est entretenu avec M. Riessen qu'accompagnaient MM. König, Kaeck et Minger, ce dernier excusant M. Bieri.

Nous sommes tombés d'accord que les possibilités d'actions, autres que l'appui à l'ONUST et au CICR, sont fort limitées.

Notre objectif doit en priorité demeurer le soutien au CICR, dans la mesure où il en a besoin.

Sur le plan humanitaire, il serait possible d'offrir aux parties au conflit d'accueillir en Suisse quelques grands blessés pour qu'ils reçoivent de spécialistes les soins qu'exige leur état. Cette possibilité va être étudiée avec le concours de la Croix-Rouge suisse. L'offre dont il s'agit pourrait être faite en liaison avec une éventuelle démarche diplomatique au sujet du respect des Conventions de Genève. Elle déploierait ses effets après le rapatriement des prisonniers blessés.

Sur le plan interne, il a été décidé de reprendre les études en vue d'une participation, si la demande nous en était faite par l'ONU, de volontaires suisses au corps des observateurs des Nations Unies pour la surveillance du cessez-le-feu, en s'inspirant du précédent coréen.





Un organisme tel que l'ONUST est en effet tout à fait distinct des contingents militaires dits "casques bleus". A notre avis, il ne serait pas opportun de faire état publiquement de cette possibilité puisque, d'une part, aucune demande dans ce sens ne nous a été faite et que nous ne sommes pas assurés que le résultat de l'étude qui va être entreprise sera positif.

MM. Riesen, Kasch et Minger feront rapport au Chef de leurs Départements respectifs dans le même sens que ci-dessus.

(Thalmann)

Copie envoyée à : M. l'Ambassadeur Thalmann  
M. l'Ambassadeur Keller  
M. Mamboury  
M. Muheim avec prière de saisir les Départements militaires et de justice et police du problème des observateurs

Ba - 7. Nov. 73 10